

Agent cynophile de sécurité Dordogne, Gironde, Marmandais, Landes, Pyrénées Atlantiques

Financement



Formation professionnelle continue
Programme régional de formation
(PRF AS)

N° de marché : 20171090S01880

Organisme responsable et contact

CFPPA DES LANDES
SARRAUTE SOPHIE
05.58.98.71.38
sophie.sarraute@educagri.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Information collective
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Non renseigné

Conditions d'accès :

Posséder un chien répondant aux tests de capacité au mordant validé par le centre de formation. Avoir 18 ans au moins. Certificat médical d'aptitude de moins de trois mois. Casier judiciaire vierge - Pas de procédure judiciaire en cours. L'intégration dans la formation est soumise à l'obtention de l'autorisation préalable auprès du CNAPS

Prérequis pédagogiques :

Etre capable de communiquer à l'écrit et à l'oral en utilisant une syntaxe et une orthographe correctes Comprendre un texte simple et retranscrire les principales informations Etre capable de réaliser une activité physique soutenue (attestation médicale obligatoire) Avoir un projet professionnel réaliste et concret dans la sécurité cynophile

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Suivant le référentiel du titre Agent Cynophile de Sécurité, acquérir les savoirs techniques et théoriques nécessaires à l'exercice de la profession d'agent Cynophile de Sécurité et à la bonne maîtrise de son chien.

Contenu et modalités d'organisation

UC1 - Bases techniques de la surveillance: techniques de ronde, palpation Déontologie de la profession Cadre légal de la profession: loi 83-629 du 12 juillet 1983 Code pénal et civil applicable à un agent de sécurité en activité - 100 h UC2 - Réglementation liée à l'activité de surveillance avec un chien Législation du travail : droit du travail et convention collective Techniques de communication et de gestion des conflits Sport : se maintenir en forme pour assurer ses missions d'agent de sécurité Orientation : savoir se repérer sur son site de surveillance, définir le trajet le plus rapide pour se rendre sur son lieu d'intervention - 200 h UC3 - Dresser et mener son chien Biologie de l'animal Obéissance et maîtrise du chien Mordant et maîtrise du mordant Techniques de ronde de nuit et de jour avec un animal Détection d'un individu en utilisant son chien - 315 h SSIAP1 - Acquérir les connaissances dans les domaines de la sécurité incendie (SSIAP) Législation prévention incendie Systèmes et matériel de secours incendie : connaissance, utilisation, maintenance préventive - 70 h SST - Secourisme : Acquérir les gestes de premiers secours ; Biologie humaine ; cours, travaux pratiques, étude de cas, - 14 h Hab électrique - Habilitation électrique des non électriciens : notions de base en électricité, règles de sécurité, réglementation associée - 14 h

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

Validation(s) Visée(s)

Agent de sécurité cynophile - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Accéder à un emploi d'agent de sécurité cynophile

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00074077	du 21/11/2017 au 18/05/2018	SABRES (40)	CFPPA DES LANDES		Non éligible	
00087273	du 20/11/2018 au 24/05/2019	SABRES (40)	CFPPA DES LANDES		Non éligible	

00159368

du 20/11/2019 au
22/05/2020

SABRES (40)

CFPPA DES LANDES

Non
éligible

FPC